



DOSSIER DE CANDIDATURE
Année universitaire 2017/2018

APPEL À CANDIDATURES
« TROPHÉES PHOCÉENS ÉTUDIANTS »

- Nom de l'Association étudiante :
- Nom de l'Action :

DOSSIER COMPLET A RETOURNER

PAR COURRIER ELECTRONIQUE :

vie-etudiante@marseille.fr

Renseignements complémentaires:

Madame Isabelle DURAND
Responsable de la Division Vie étudiante
Service Développement Territorial
Direction des Projets Économiques
Tél. : 04 91 55 33 25
idurand@marseille.fr

Date limite de dépôt de dossier : 20 juillet 2018

REGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES

Article 1 - ORGANISATEUR

La Mairie de Marseille - Délégation Vie étudiante, située à l'Hôtel de Ville de Marseille, Pavillon Daviel - place Villeneuve Bargemon, 13002 Marseille, ci-après dénommée «Organisateur», organise un appel à candidatures pour des initiatives étudiantes ayant eu lieu durant l'année universitaire 2017/2018.

Article 2 - OBJET

La Ville de Marseille souhaite encourager les initiatives étudiantes, en récompensant trois actions réalisées durant l'année universitaire 2017/2018, par des associations étudiantes dont le siège est situé à Marseille.

Article 3 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à candidatures s'adresse à des associations étudiantes dont le siège est situé à Marseille, déclarées en Préfecture et majoritairement composées d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur marseillais durant l'année 2017/2018.

Les porteurs de projet devront préciser dans le dossier leurs :

- Nom-prénom
- Établissement d'enseignement supérieur
- N° de carte étudiante
- Formation suivie
- Niveau de diplôme
- Rôle dans le montage du projet
- N° de Portable
- Adresse e-mail

- Les actions doivent être achevées au moment du dépôt de candidature.
- Les actions ont eu lieu à Marseille durant l'année universitaire 2017/2018.
- Les actions ont vocation à être reconductibles.
- Le dossier de candidature doit être complet.
- Le bilan financier de l'opération doit être équilibré.

Sont exclus les projets lauréats des "Trophées Phocéens étudiants" 2016 et 2017.

ARTICLE 4 - CRITÈRES D'EXAMEN

Les actions doivent être des initiatives étudiantes et peuvent revêtir un caractère culturel, sportif, social, éducatif, citoyen, environnemental, ... Les thématiques ne sont pas restrictives.

La commission de sélection sera particulièrement attentive aux critères suivants :

- contribution à l'animation de la vie étudiante
- nombre de participants
- originalité
- visibilité et rayonnement de Marseille
- reproductibilité de l'action
- capacité à mobiliser des financements extérieurs
- capacité à mobiliser des compétences interdisciplinaires
- gestion du projet
- capacité d'analyse à posteriori
- retombées médiatiques de l'action

ARTICLE 5 - CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Les dossiers complets devront être envoyés **par mail à l'adresse vie-etudiante@marseille.fr**

Date limite de dépôt des dossiers : le 20 juillet 2018.

Ils seront examinés après la date limite de dépôt des candidatures par une Commission de sélection, présidée par le Conseiller Municipal délégué à la Vie étudiante - Patrice Vanelle - et composée de son équipe.

La commission de sélection attribuera au maximum trois prix et se réserve le droit de ne récompenser aucune candidature, si leur nombre est insuffisant ou ne répond pas aux critères énoncés. Les décisions de la Commission de sélection sont sans appel et elle n'a pas à justifier ses décisions auprès des participants.

ARTICLE 6 - DOTATIONS

Trois prix seront attribués au maximum :

- 1^{er} prix : 3 000 €
- 2^{ème} prix : 2 000 €
- 3^{ème} prix : 1 000 €

ARTICLE 7 - ATTRIBUTION

Les prix seront attribués aux associations porteuses des actions.

Les lauréats seront informés de leur dotation et des modalités de remise de celle-ci par courrier électronique.

Les dotations seront versées par virement sur le compte bancaire de l'association, après la tenue du premier Conseil Municipal suivant la délibération de la commission.

Les résultats seront communiqués durant la semaine d'accueil des étudiants, fin septembre.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur lieu de formation. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 10 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexacts entraînent l'élimination de la participation.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent appel à candidatures, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions.

ARTICLE 9 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'appel à candidatures sont traitées conformément à la loi française du 6 janvier 1978, dite " Informatique et Liberté ". Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de l'appel à candidatures sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Tous les participants à cet appel à candidatures disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : Ville de Marseille - Direction des Projets Economiques - Division Vie étudiante - 40, rue Fauchier - 13 233 Marseille cedex 20.

Les données transmises par les participants seront utilisées pour répondre à leurs demandes d'information et pour traiter leur candidature. Il est cependant possible que la Ville de Marseille (ou un tiers travaillant pour son compte) utilise ces données afin d'informer les participants des programmes d'animations gratuits proposés par la Ville de Marseille ou d'effectuer une enquête. La Ville de Marseille ne transmettra ni ne vendra les données personnelles à d'autres tiers et ne les commercialisera pas de quelque manière que ce soit.

DOSSIER DE CANDIDATURE

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Intitulé :

Dates :

Lieu de déroulement :

Objectifs :

Public(s) ciblé(s) :

Nombre de participants (public) :

Prévu :

Effectif :

Descriptif synthétique :

Durée de la préparation du projet :

Avez-vous évalué la réussite de votre action ?

Si oui, précisez quels sont :

- les points forts :
- les points à améliorer :
- les difficultés rencontrées :

D'après vous, quels sont les impacts positifs de votre action pour la vie étudiante à Marseille?

D'après vous, quelles sont les retombées économiques et sociales de l'action ?

Cette opération sera-t-elle reconduite ? Oui Non

Si oui : sous quelle forme, à quelle date et sous quelles conditions ?

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ASSOCIATION PORTEUSE DE L'ACTION

Nom de l'association :

Date de création :

N° de SIRET :

Objet de l'association :

Adresse du siège social :

Site internet :

E-mail :

Téléphone :

Président de l'association

Nom-prénom :

E-mail, téléphone :

PIECES A FOURNIR :

- Présentation détaillée de l'action (2 à 5 pages)
- Programme (pour une manifestation)
- Bilan financier de l'opération
- Justificatifs des financements obtenus
- Articles de presse, publications internet
- Liste détaillée des membres de l'équipe projet
- Copies des cartes d'étudiants des membres de l'équipe
- Copie des statuts de l'Association
- Liste des membres de l'association et du bureau
- Copie du récépissé de la déclaration initiale de création en Préfecture
- Avis de situation au répertoire SIRENE (www.insee.fr)
- Relevé d'identité bancaire de l'association

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées ultérieurement.

Comment avez-vous pris connaissance de cet appel à candidatures ?

- Site internet etudiant.marseille.fr
- Site internet Marseille.fr
- Association Sortie d'Amphi Marseille
- Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes Côte d'Azur (CRIJ PACA)
- Aix-Marseille Université
- Autre établissement d'enseignement supérieur :
- CROUS Aix-Marseille-Avignon
- AFEV
- Média (préciser) :
- Autre site Internet (préciser) :
- Autres (préciser) :

<p>Engagement</p> <p>Je soussigné(e)..... déclare avoir lu et accepté son règlement. Je certifie l'exactitude des renseignements fournis. J'autorise la Ville de Marseille à communiquer sur les résultats de l'appel à candidatures.</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p> <p>Nom, prénom et signature :</p>
--